

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

PROCÈS-VERBAL de la cent quatre-vingt-sixième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 6 février 2017, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mmes	Béatrix Beisner	Représentante de la Faculté des sciences
	Carole Boulebsol	Représentante de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle
	Anila Fejzo	Représentante de la Faculté des sciences de l'éducation
	Maud Gendron-Langevin	Représentante de la Faculté des arts
M.	Éric Giroux	Représentant de l'Écomusée du Fier monde
Mme	Carmen Gonzalez	Représentante de l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
M.	Sylvain Lefèvre	Représentant de l'École des sciences de la gestion
Mmes	Geneviève Pagé	Représentante de la Faculté de science politique et de droit
	Maryse Rivard	Représente du Réseau québécois des femmes en environnement
M.	Marcel Simoneau	Directeur intérimaire du Service aux collectivités (président)
Mme	Anne Thibault-Bellerose	Représentant de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)
Mme	Claire Vanier	Agente de développement au Service aux collectivités

MEMBRES ABSENTS :

Mmes	Lise Gervais*	Représentante de Relais-femmes
	Nathalie Lafranchise*	Représentante de la Faculté de communication
	Mélanie Marsolais*	Représentante du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage
M.	Joseph Yvon Thériault*	Représentant de la Faculté des sciences humaines

INVITÉES :

Mmes	Geneviève Chicoine	Agente de développement au Service aux collectivités
	Lyne Kurtzman	Agente de développement au Service aux collectivités
	Ève-Marie Lampron	Agente de développement au Service aux collectivités
	Aline Pajot	Agente de développement au Service aux collectivités
	Josée-Anne Riverin	Agente de développement au Service aux collectivités

* Absence motivée

SECRÉTAIRE :

Mme Valéry Colas

Secrétariat des instances

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Marcel Simoneau préside la séance et madame Valéry Colas agit à titre de secrétaire.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités souhaite la bienvenue aux membres. Il mentionne que mesdames Lise Gervais, Nathalie Lafranchise, Mélanie Marsolais, de même que monsieur Joseph Yvon Thériault prient le Comité de bien vouloir excuser leur absence. Il annonce par la suite que l'équipe du Service aux collectivités se joindra au Comité pour la présentation du point 5, Les critères d'admissibilité des projets.

1 Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par monsieur Sylvain Lefèvre, appuyée par madame Carmen Gonzalez, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié :

- Ajout du point 4.0 Direction du Service aux collectivités

2. Adoption du procès-verbal de la 185e assemblée du 7 novembre 2016

Le procès-verbal est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par madame Anne Thibault-Bellerose, appuyée par madame Maud Gendron-Langevin, le procès-verbal de la cent quatre-vingt-cinquième assemblée ordinaire tenue le 7 novembre 2016 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Informations**3.1 Tableau des suivis (Annexe CSAC-186-3.1)**

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités présente le tableau des suivis, tel que déposé en annexe. Il indique que les points soulevés au registre figurent à l'ordre du jour de la rencontre. Il précise, pour les nouvelles membres, nouveaux membres, que la première rencontre de l'année est principalement dédiée à l'approfondissement de sujets de discussion soulevés en cours d'année par le Comité.

3.2 Remerciement à l'endroit de Valérie Coulombe qui quitte le CSAC et nouvel appel de candidatures pour la remplacer (verbal)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités annonce que madame Valérie Coulombe, de l'Alliance canadienne pour la santé mentale – filiale de Montréal, a remis sa démission à titre de membre du Comité des services aux collectivités. Un changement d'ordre professionnel motive cette décision et après vérification auprès de l'organisme, il ne lui est pas possible de désigner une autre personne pour poursuivre le mandat.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique qu'il a lancé un appel de candidatures auprès des organismes et groupes figurant à la liste adoptée par le Comité des services aux collectivités le 26 septembre 2016. Aucune candidature n'ayant émané de cet appel, il relancera les organismes et groupes dans les prochains jours.

Une membre s'étonne de ce fait, considérant que cinq organismes avaient postulé au début de l'automne. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique en être également surpris, mais comprend que, pour plusieurs organismes, le plan de travail de l'année ne se prête pas à des modifications nécessitant la libération d'une ressource à cet effet. Il indique avoir relancé les trois organismes qui avaient postulé l'automne dernier et qui n'avaient pas obtenu de siège, mais il n'a pas obtenu de réponse jusqu'à maintenant.

3.3 Protocole syndical (verbal)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités annonce que le poste d'agente de développement lié au protocole syndical a été affiché cet automne et que la candidature de madame Aline Pajot a été retenue. Cette dernière était auparavant agente de recherche et de planification. Elle a également siégé au comité exécutif du Syndicat des employées et employés de l'UQAM (SEUQAM) ces dernières années.

Il rappelle par la suite que les démarches visant le renouvellement du protocole entre l'UQAM et les trois centrales syndicales sont en cours depuis quelques mois. Le protocole étant échu depuis 2001, il y avait une volonté, de part et d'autre, de le renouveler, notamment en vue du quarantième anniversaire cette collaboration. Lors de sa rencontre du 31 janvier dernier, le Conseil d'administration de l'Université a autorisé la signature de cette nouvelle version du protocole. En collaboration avec le Service des communications de l'Université, le Bureau de la vice-rectrice à la Recherche et à la création, un événement protocolaire sera planifié pour cette signature. À cette occasion, les chefs des trois centrales syndicales seront présents, de même que certains membres de la Direction.

Une membre siégeant au Comité des services aux collectivités mentionne qu'elle se réjouit de voir cette entente être renouvelée officiellement. Les discussions ont d'ailleurs mené à une ouverture au sein des trois centrales afin d'accentuer leur collaboration dans les projets liés au Service aux collectivités.

3.4 Information des membres (verbal)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite les membres à faire part des informations qu'ils désirent partager. Aucun point n'est soulevé.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités profite de cette occasion pour souligner que madame Claire Vanier, agente de développement au Service aux collectivités, lui a fait part de son intention d'entamer un départ graduel à la retraite. Cette transition se déroulera sur une période de deux ans pour un départ officiel au printemps 2019. Il la remercie pour son soutien et son appui au cours des deux dernières années. La prochaine rencontre du Comité des services aux collectivités sera la dernière à laquelle assistera madame Claire Vanier à titre de membre. Madame Josée-Anne Riverin, agente de développement, la remplacera à ce titre.

Les membres du Comité des services aux collectivités remercient madame Claire Vanier pour son apport aux travaux du Comité et sa contribution à titre d'agente de développement au Service aux collectivités.

RÉSOLUTION 2017-CSAC-1176

ATTENDU la retraite graduelle et le départ à la retraite de madame Claire Vanier, agente de développement au Service aux collectivités, prévu au printemps 2019;

ATTENDU la grande contribution de madame Claire Vanier, tant à titre d'agente de développement qu'à titre de membre du Comité des services aux collectivités;

IL EST PROPOSÉ par madame Geneviève Pagé, appuyé par madame Béatrix Beisner, que le Comité des services aux collectivités :

REMERCIE chaleureusement madame Claire Vanier pour sa contribution remarquable aux travaux du Comité des services aux collectivités ainsi que pour son engagement envers l'UQAM et le Service aux collectivités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités revient sur la discussion portant sur le Rapport sur la décentralisation organisationnelle et budgétaire à l'UQAM. La résolution adoptée par le Comité des services aux collectivités a été publiée sur le site de consultation du Rectorat. Également, elle sera déposée à la Commission des études lorsque ce sujet y sera abordé. Entre-temps, les comités conjoints du protocole Relais-femme et du protocole UQAM-CSN-CSQ-FTQ ont tous deux adopté des résolutions appuyant la résolution du Comité des services aux collectivités.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités mentionne enfin qu'un atelier sur la coconstruction des connaissances s'est déroulé le 19 janvier 2017, animé par mesdames Josée-Anne Riverin et Claire Vanier, agentes de développement au Service. Cet atelier peut être visionné sur le site du Service aux collectivités. L'événement a eu beaucoup de succès. Un deuxième atelier portant sur les droits d'auteurs, auteurs, préparé avec le Service des partenariats et du soutien à l'innovation (SePSI) et le Service de la recherche et de la création (SRC), est envisagé. Des rencontres se déroulent avec le personnel du Service des affaires juridiques de l'Université afin de valider le contenu qui y sera présenté. Ce second atelier se tiendra le 16 mars prochain. Une captation vidéo permettra également de le consulter en ligne sur le site du Service aux collectivités.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités annonce ensuite qu'en compagnie de la vice-rectrice à la Recherche et à la création, madame Catherine Mounier, et de membres de l'équipe du Service aux collectivités, il a rencontré madame Nadia Bhuiyan, Vice-Provost Partnerships and Experiential Learning, de l'Université Concordia. Cette rencontre a permis de présenter le fonctionnement du Service aux collectivités, le type de projets menés, de même que les collaborations avec les organismes externes. L'Université Concordia souhaite développer davantage le service aux collectivités et une collaboration entre les deux institutions pourrait être envisagée à certains projets.

4.0 Direction du Service aux collectivités

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités mentionne qu'il assume l'intérim à la direction du Service depuis bientôt deux ans, en plus de cumuler d'autres fonctions. Bien qu'il soit inusité dans les pratiques de l'Université qu'un intérim soit si long, il a déposé une demande auprès de la vice-rectrice à la Recherche et à la création afin de le prolonger jusqu'au 30 avril 2017, soit jusqu'à la fin de l'année financière. À l'amorce de la planification budgétaire pour l'année 2017-2018, il s'inquiète de la situation. L'intérim à la direction a permis de générer des économies. Or, à l'instar des autres services de l'Université, le Service aux collectivités doit faire face à des compressions budgétaires. Des discussions sont actuellement en cours sur cette situation. Il comprend les interrogations et inquiétudes des membres professeures, professeurs et des membres du personnel du Service, mais il ne peut pour l'instant apporter de réponse à ce sujet.

Une membre souligne que le Service aux collectivités a vu cinq directrices, directeurs se succéder depuis 2009. Cette situation inquiète les membres du personnel et freine assurément le développement du Service. Celui-ci est une vitrine pour l'Université auprès des organismes et groupes, mais il y a beaucoup d'incertitude pour la suite des choses.

Une membre indique avoir préparé un projet de résolution qu'elle compte soumettre à l'approbation du Comité des services aux collectivités. Elle signale que le Service aux collectivités est pénalisé par ce renouvellement constant de sa direction. Il a été maintes fois reproché au Service de manquer de visibilité. Or, le fait de ne pas avoir de titulaire régulière, titulaire régulier au poste de direction ne permet pas le développement d'une vision intégrée. Considérant que, depuis les deux dernières années, monsieur Marcel Simoneau a développé une expertise et créé des liens, et afin d'assurer une continuité, elle suggère que la résolution fasse mention du désir du Comité des services aux collectivités de le voir confirmé dans ses fonctions de directeur du Service aux collectivités, sans cumul d'autres fonctions.

La membre fait lecture du projet de résolution. Les membres du Comité des services aux collectivités l'entérinent unanimement.

RÉSOLUTION 2017-CSAC-1177

ATTENDU l'importance du poste de directrice, directeur du Service aux collectivités dans le développement et le rayonnement du Service aux collectivités;

ATTENDU les discussions antérieures sur l'importance de miser sur la visibilité et le rayonnement du Service aux collectivités;

ATTENDU les orientations de développement adoptées dans les rapports annuels 2015-2016 du Service aux collectivités;

ATTENDU que le roulement important au poste de directrice, directeur du Service aux collectivités (cinq directrices, directeurs depuis 2009) limite les possibilités de développement et de rayonnement du Service, en plus d'alimenter les craintes quant à son avenir;

ATTENDU les discussions en cours au Bureau de la vice-rectrice à la Recherche et à la création sur le processus de planification financière pour l'année 2017-2018 et les cibles financières à atteindre;

ATTENDU la résolution 2015-E-8954 adoptée par le Comité exécutif le 17 février 2015 affectant temporairement monsieur Marcel Simoneau à titre de directeur intérimaire du Service aux collectivités, tout en cumulant ses autres fonctions;

ATTENDU la résolution 2015-E-9103 adoptée par le Comité exécutif le 15 décembre 2015 prolongeant l'affectation temporaire de monsieur Marcel Simoneau à titre de directeur intérimaire du Service aux collectivités, tout en cumulant ses autres fonctions, jusqu'au 17 mars 2017;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Geneviève Pagé, appuyé par monsieur Sylvain Lefèvre, que le Comité des services aux collectivités :

DEMANDE la régularisation du poste de directrice, directeur du Service aux collectivités;

RECOMMANDE la nomination de monsieur Marcel Simoneau à titre de directeur du Service aux collectivités afin d'assurer une continuité et de profiter de l'expérience acquise au cours des deux dernières années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Projets Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC) - Évaluation des projets de recherche et de création par le Sous-comité de la recherche du CSAC (Annexe CSAC-186-4)

4.1 Présentation du rapport du sous-comité de la recherche du 30 janvier 2017 (Annexe CSAC-186-4.1)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités présente le rapport de la rencontre du sous-comité de la recherche, tenue le 30 janvier dernier.

4.2 Entre l'arbre et l'écorce : la posture délicate – ou marginalisée - des syndicats dans le contexte des nouvelles politiques de lutte contre les violences à caractère sexuel dans les collèges d'enseignement du Québec (Annexe CSAC-186-4.2)

Un évaluateur présente le projet, tel que déposé en annexe. La plupart des établissements d'enseignement postsecondaire ont des politiques pour lutter contre les violences à caractère

sexuel au sein de leur institution. La position des syndicats peut s'avérer délicate dans le cas où ils auraient à défendre une personne membre du syndicat qui aurait posé des gestes répréhensibles. L'évaluateur considère qu'il s'agit d'un bon projet, mais émet une réserve à savoir que le sujet de cette recherche est très pointu. Il aurait apprécié que soit décrit davantage comment la connaissance acquise pourrait être transférée dans un autre contexte.

Une autre évaluatrice indique qu'elle estime la problématique intéressante et que les enjeux sont très actuels et pertinents. Le syndicat s'interroge sur la place qui lui revient dans le processus visant le traitement des plaintes en matière de violence à caractère sexuel. Les établissements semblent vouloir marginaliser le rôle des syndicats dans ce dossier et il est intéressant que ce soit questionné. Elle émet toutefois un bémol sur la méthodologie. Le projet lui semble fort ambitieux en fonction du temps et des ressources impartis. Elle voudrait aussi que soit confirmé que 90 % de la subvention sera utilisé en salaires étudiants.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités confirme que pour être admissible, toute demande de subvention doit accorder 90 % de la somme à l'embauche d'étudiantes, étudiants.

RÉSOLUTION 2017-CSAC-1178

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-186-4.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par le Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Lucie Lamarche du Département des sciences juridiques;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Lefèvre, appuyé par madame Anne Thibault-Bellerose, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 923,30 \$ à madame Lucie Lamarche, professeure au Département des sciences juridiques, pour le projet de recherche intitulé Entre l'arbre et l'écorce : la posture délicate – ou marginalisée – des syndicats dans le contexte des nouvelles politiques de lutte contre les violences à caractère sexuel dans les collèges d'enseignement du Québec, pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Les cuisines collectives au Québec: analyse des coûts et besoins d'opération, et développement d'outils de gestion (Annexe CSAC-186-4.3)

Un évaluateur présente le projet, tel que déposé en annexe. Il indique qu'il s'agit d'un projet très intéressant visant à outiller les cuisines collectives en matière de finance. Le Regroupement des cuisines collectives comporte un nombre important de membres et, parmi eux, il y a des organismes ayant une pluralité de structures. Ainsi, il apparaît fort ambitieux de penser étudier les états financiers d'organismes si variés. Il souhaite que ce projet fonctionne, car il apporterait un éclairage nouveau sur la gestion de ces organismes, mais il estime qu'il s'agit d'un réel défi méthodologique.

Une autre évaluatrice abonde en ce sens et ajoute que le projet semble irréaliste tant il est ambitieux. La chercheuse semble croire qu'une solution méthodologique émergera une fois que les données auront été recueillies. Par ailleurs, son curriculum vitae ne laisse pas voir de lien évident avec ce domaine de recherche. Toutefois, l'évaluatrice est d'avis que la pertinence sociale a été démontrée.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique qu'il s'agit d'une nouvelle collaboration avec le Département des sciences comptables. Le projet est très intéressant et peut s'avérer très porteur pour les cuisines collectives. Également, il est possible d'espérer qu'un nouveau champ d'expertise émergera de cette collaboration.

Une membre trouve le projet intéressant et mentionne qu'il y a déjà eu des collaborations avec le comité sectoriel de la main d'œuvre. Beaucoup de trousseaux et d'outils ont été conçus pour les organismes en économie sociale. Elle suggère que la chercheuse et l'organisme en soient informés.

Un autre membre mentionne pour sa part qu'il se réjouit de voir des projets du Service aux collectivités émaner de l'École des sciences de la gestion. La chercheuse y est professeure et également directrice du Département des sciences comptables. Il s'étonne néanmoins de ce partenariat puisque des professeures, professeurs s'intéressent déjà à ce domaine de recherche, mais ne semblent pas avoir été approchés pour y collaborer. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités croit que ce projet découle de discussions entre le Regroupement des cuisines collectives et la professeure. Ils semblent qu'ils se soient ensuite adressés au Service aux collectivités pour obtenir du soutien.

Un membre estime que la bibliographie n'est pas probante. Cependant, il note que des résultats intéressants peuvent émaner d'un regard neuf sur le sujet. Il suggère que la professeure contacte les professeures Valérie Michaud et Annie Camus, du Département d'organisation et ressources humaines, qui ont précédemment étudié des problématiques similaires. Enfin, il signale que le TIESS (Territoires innovants en économie sociale et solidaire) et la professeure Maude Léonard ont également abordé des questions de recherche analogues.

Une membre croit que ce projet soulève un enjeu important. Il est majeur que le Service aux collectivités développe de nouvelles collaborations avec le corps professoral. Toutefois, elle s'inquiète des ambitions ou attentes des chercheuses, chercheurs. Dans ce cas-ci, contacter et obtenir les données financières de près de 300 organismes en quelques semaines lui paraît pratiquement impossible à réaliser. Elle demande si un travail est effectué en amont auprès des professeures, professeurs qui souhaitent développer des collaborations afin de les aider à circonscrire leur problématique et ajuster leur projet de recherche.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique qu'il y a toujours un transfert des commentaires du Comité des services aux collectivités auprès de la professeure, du professeur et de l'agente de développement du Service.

RÉSOLUTION 2017-CSAC-1179

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-186-4.3;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par le Regroupement des cuisines collectives du Québec;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Lisa Baillargeon du Département des sciences comptables;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Lefèvre, appuyé par madame Anne Thibault-Bellerose, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 9 000 \$ à madame Lisa Baillargeon, professeure au Département des sciences comptables, pour le projet de recherche intitulé Cuisines collectives au Québec : analyse des coûts et besoins d'opération, et développement d'outils de gestion, pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Les critères d'admissibilité des projets (verbal)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités accueille les agentes de développement, qui se joignent à la rencontre pour la discussion sur les critères d'admissibilité. Il en profite pour présenter madame Aline Pajot, dont le poste est rattaché au protocole syndical. Cette dernière mentionne au Comité qu'elle a agi à titre de vice-présidente du Syndicat des employées et employés de l'UQAM (SEUQAM) et qu'elle était auparavant agente de recherche et de planification à l'Institut Santé et société. En compagnie du directeur intérimaire du Service aux collectivités, elle a entrepris une série de rencontres avec les vice-doyennes, vice-doyens à la recherche des facultés et école afin de se présenter.

Madame Claire Vanier, agente de développement et membre du Comité des services aux collectivités, animera la discussion. Elle rappelle que le sujet des critères d'admissibilité interpelle de manière régulière les membres du Comité. Une discussion devait avoir lieu au mois de septembre, mais elle a été reportée, faute de temps. Dans l'intervalle, il y a eu beaucoup de changements au sein des membres du Comité. Elle effectuera donc un rappel des interrogations soulevées.

La nécessité de préciser et, si nécessaire, de revoir les critères d'admissibilité des projets, de même que la pondération afférente, a déjà été exprimée, tant par le Comité des services aux collectivités que par l'équipe du Service aux collectivités, en vue d'une meilleure connaissance des concepts qui dirigent l'évaluation des projets. Ceci facilitera aussi la tâche d'évaluation, lorsqu'il y a plusieurs projets présentés, avec des écarts de pointage peu élevés. L'objectif de la discussion d'aujourd'hui vise donc à présenter les critères qui guident les membres du Comité dans leurs décisions.

La plupart des critères d'évaluation des projets présentés s'appuient sur ceux présents dans le Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC). Également, les projets doivent correspondre à la mission des services aux collectivités de l'UQAM, telle que définie à la Politique no 41 des services aux collectivités. Des visées de démocratisation des savoirs auprès de communautés n'ayant traditionnellement pas accès à l'Université sont primordiales, de même que la promotion collective et les activités de diffusion des résultats.

L'équipe du Service aux collectivités a abordé cette question lors d'une journée d'étude et désire partager ses questionnements avec les membres du Comité, d'où sa présence à la discussion.

Une membre demande des précisions concernant l'aspect promotion collective des critères. Une agente de développement explique qu'un projet ne peut servir les intérêts d'une seule personne, par exemple pour faire la promotion d'un brevet. Ce sont plutôt les programmes du Service des partenariats et du soutien à l'innovation qui seraient opportuns dans ce cas. Les projets soutenus par le Service aux collectivités doivent démontrer une perspective d'apport à la communauté. Une autre agente de développement ajoute que le projet peut être réalisé au bénéfice d'un seul organisme, mais que les savoirs développés doivent pouvoir contribuer à des avancées sociales.

L'agente de développement présente ensuite les trois principaux critères, soit la pertinence sociale, la qualité scientifique ou pédagogique et le dossier de la professeure, du professeur. Pour chacun de ces trois critères, des éléments sous-jacents sont évalués.

En parallèle, elle met en relief un questionnement récurant, soit la place que prend l'urgence d'une situation, comme critère, ou sous-critère d'évaluation des projets.

Une membre demande des précisions sur cette notion d'urgence. Une agente de développement mentionne, à titre d'exemple, un dossier qui a été soumis il y a quelques années concernant la préservation patrimoniale d'un immeuble. Il répondait à tous les critères du PAFARC et du Service. Or, il avait été écarté malgré le fait qu'il ait obtenu une bonne notation en raison du caractère plus urgent de procéder à d'autres recherches, notamment en santé mentale. Lorsque plusieurs bons projets sont déposés en même temps, il devient difficile de les hiérarchiser et le Comité doit s'interroger à savoir si cette notion d'urgence doit être retenue.

Une membre estime que cet aspect soulève de nouveaux questionnements à savoir comment déterminer ce qui est urgent de ce qui ne l'est pas. Une autre membre abonde en ce sens et ajoute que la pertinence sociale est aussi un élément très subjectif. Cette pertinence est évaluée selon les connaissances personnelles des évaluatrices, évaluateurs. Il importe que le Comité établisse des règles plus claires afin de permettre la hiérarchisation des projets. Il faut savoir si les évaluations doivent tenir compte du contexte social. Par exemple, le Comité a aujourd'hui accepté de financer un projet de recherche portant sur le rôle des syndicats dans le contexte d'application de nouvelles politiques en matière de lutte contre les violences à caractère sexuel. Or, il est connu que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur prépare un projet de loi à ce sujet. Est-ce que cela rend la tenue de cette recherche caduque? Est-ce qu'il aurait fallu en tenir compte dans l'évaluation? Toutefois, advenant que la ministre modifie ses intentions, le Comité aurait-il refusé de financer un projet qui aurait pu s'avérer pertinent. Il est donc très délicat de tenir compte des débats sociaux d'actualité lors de la prise de décision.

Une autre membre revient sur la difficulté de juger de la pertinence sociale d'un projet. Elle suggère que l'opportunité stratégique pour le groupe pourrait être évaluée. Elle croit que ceci permettrait de mieux circonscrire la notion d'urgence.

D'autres membres sont d'avis que les notions d'urgence ou d'opportunité stratégique ne doivent pas être considérées comme des sous-critères : en effet, il est généralement perceptible dans la description même du projet, si sa réalisation comporte une notion d'urgence. Une agente de développement précise que parfois, ce n'est pas tant une urgence imminente qui caractérise un projet que le fait qu'il s'agisse d'un élément fondamental pour le groupe.

Une membre estime qu'il est préférable de ne pas ajouter de sous-critères à cet effet. Elle croit qu'il est possible d'évaluer les projets en considérant leur importance stratégique. Elle indique craindre que l'ajout de ce sous-critère amène les organismes à formuler leur demande en mettant l'accent sur l'urgence de produire la recherche. D'autres membres abondent en ce sens, suit à quoi à quoi une agente de développement rappelle que leur présence dans l'élaboration des projets fait en sorte d'éviter de tels glissements. Une autre agente de développement ajoute que les organismes sont souvent les premiers témoins de phénomènes sociaux. Ils peuvent ainsi s'interroger sur des éléments qui ne sont pas encore d'actualité, mais qui sont susceptibles de le devenir. En ce sens, elle indique qu'il faut savoir laisser une place aux problématiques émergentes. Elle est d'avis que, lorsqu'une question de recherche demande une réponse plus urgente, les groupes et les professeures, professeurs le mettent de l'avant dans la rédaction de leur demande.

Une agente de développement indique que le soutien du Service aux collectivités ne bénéficie pas uniquement à la recherche-action, des recherches à caractère historique sont également soutenues.

Un membre revient sur la recherche à caractère patrimonial par un exemple. Le projet portait sur le don d'un terrain et d'une bâtisse que les pères Oblats venaient de faire au Centre St-Pierre. Le Centre souhaitait obtenir un historique du lieu et une requalification du site. Le Centre St-Pierre avait plusieurs projets entourant ce lieu et, en conséquence, bien qu'il y ait un aspect patrimonial, le projet s'ancrait dans des considérations contemporaines.

Une membre aimerait savoir combien de projets sont déposés chaque année et combien sont financés. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités mentionne que l'enveloppe budgétaire dédiée aux subventions est de 100 000 \$, les projets obtiennent un financement d'environ 8 000 \$. Il y a donc environ 11 projets retenus chaque année. D'autres projets permettent l'obtention d'un dégrèvement pour la professeure, le professeur.

Une membre rappelle que cette année est exceptionnelle en terme de nombre de projets déposés. En raison d'une grève de plusieurs semaines du Syndicat des étudiantes employées, étudiants employés, les professeures, professeurs n'ont pas été en mesure de se consacrer au développement de nouveaux projets. Généralement, 60 à 70 % des projets déposés obtiennent une subvention. De ce nombre, plusieurs projets obtiennent des notes similaires. D'où l'importance de clarifier les critères d'évaluation, la pondération et de discuter à savoir s'il serait pertinent d'ajouter des sous-critères.

L'agente de développement demande aux membres s'ils considèrent que le caractère novateur des projets doit être pris en considération. Unanimement, les membres rejettent cette idée. Bien qu'il soit important qu'un projet ne reprenne pas les termes d'une recherche préexistante, les membres indiquent que les organismes passent beaucoup de temps à chercher à démontrer le caractère innovant de leur travail. Or, il n'est pas nécessaire d'être toujours innovant.

L'agente de développement remercie les membres pour leurs commentaires. Elle spécifie qu'il est important pour l'équipe de savoir quels aspects comptent pour les membres du Comité des services aux collectivités. Elle les interroge ensuite sur l'aspect de la qualité du partenariat. Est-ce que la capacité d'un groupe à s'investir et réaliser un projet devrait être un sous-critère ?

Une membre signale qu'elle se juge incapable d'évaluer si un groupe a la capacité ou non de mener un projet à terme. Elle estime que la chercheuse, le chercheur associé au projet, de même que les agentes de développement du Service aux collectivités sont beaucoup mieux outillés pour le faire.

Une membre indique que le rôle de l'organisme en terme de soutien et d'engagement pourrait être exposé plus clairement. Le fait de décrire à l'avance les responsabilités que l'organisme doit prendre dans le projet lui permettrait d'avoir un regard plus lucide sur ce qui est attendu de lui et sur ses capacités à accomplir ses engagements. Il arrive que les évaluatrices, évaluateurs jugent l'échéancier d'un projet irréaliste, mais il est très difficile de juger de la capacité des organismes à s'investir dans le projet.

Un membre rappelle qu'il est arrivé qu'un projet regroupant trois organismes soit financé, mais qu'au moment de sa concrétisation, l'un d'entre eux n'existait plus. Pour sa part, il indique tenir pour acquis que l'agente de développement liée au projet a évalué la capacité du groupe à le réaliser. Un autre membre abonde en ce sens. Hormis l'aspect méthodologique ou la composition du comité d'encadrement, il ne voit pas comment il pourrait juger si un groupe est en mesure ou non de remplir ses engagements.

Une agente de développement rappelle toutefois qu'elle et ses collègues n'ont pas de veto sur le dépôt des projets. À ce stade de la démarche, leur rôle se limite à aider les chercheuses, chercheurs et les organismes à s'orienter et à formuler leur demande. Il revient aux membres du Comité des services aux collectivités d'évaluer l'ensemble du projet.

Un membre estime que le Comité peut évaluer la cohérence d'un projet, si les responsabilités semblent bien partagées, mais qu'il n'est pas possible pour eux de déterminer si un groupe est apte à accomplir les mandats qui lui reviennent dans le projet. Il est d'avis que les agentes de développement doivent le faire savoir au Comité des services aux collectivités.

Un autre éventuel critère d'évaluation des projets est discuté, soit l'importance des collaborations antérieures entre la chercheuse, le chercheur et le groupe. Doivent-elles être considérées ou si cela représenterait plutôt un frein pour l'acceptation de projets de nouvelles professeuses, nouveaux professeurs. Les retombées sociales sont déjà présentes comme critères ; toutefois on s'interroge à savoir si ces retombées doivent être nécessairement très larges ou si elles peuvent demeurer à l'échelle du groupe ?

Un membre estime important que les retombées demeurent un critère pondéré. Plus les retombées concernent un nombre important de personnes, plus le projet peut s'avérer pertinent. Il faut toutefois conserver une ouverture pour les projets de plus petite envergure, par exemple en suggérant à l'organisme de spécifier comment les résultats peuvent être transférés. Une autre membre abonde en ce sens.

Une agente de développement précise qu'il arrive que des retombées plus larges puissent émerger quelques mois ou quelques années plus tard. Elles ne sont pas toujours immédiates. Une autre agente ajoute que plusieurs groupes déposent des demandes visant à interroger leurs pratiques. Dans ce cas, il est difficile d'évaluer quelles seront les retombées .

Un membre maintient que cela devrait faire partie des critères puisque cela permettrait de hiérarchiser les demandes en cas de pointage serré. Le projet dont les retombées affectent un plus grand nombre de personnes pourrait ainsi être avantagé, sans que cela n'empêche le dépôt de projet à plus petite échelle.

L'agente de développement rappelle aux membres que la qualité scientifique et la cohérence méthodologique sont également évaluées mais ces critères, généralement bien compris, ne nécessitent pas vraiment de discussion.

D'autres questionnements suivent. Ainsi, dans la demande de dégrèvement de formation, devrait-on ajouter la nécessité de présenter le cadre théorique et conceptuel à la base du projet ? Cette exigence est présente dans les demandes de subvention PAFARC mais non dans celle de dégrèvement aux fins de formation.

Des membres indiquent qu'il serait effectivement intéressant de connaître le cadre théorique pour les projets de formation. L'agente de développement indique qu'elle suggérera une modification au formulaire afin que soit ajoutée une section à cet effet.

Elle poursuit en demandant aux membres du Comité s'ils estiment toujours pertinent que 90 % de la somme des subventions soient investis en salaire étudiant. Par exemple, un certain pourcentage pourrait être attribué au développement d'outils, de matériel de transfert des connaissances. Une autre agente ajoute qu'il y a souvent un manque de fonds pour la préparation, l'impression et la diffusion du rapport final.

Des membres estiment important de maintenir cette exigence. Les groupes ont souvent la capacité de fournir un soutien technique, mais ne peuvent défrayer les salaires qui permettent la réalisation du projet. Par ailleurs, il arrive que la subvention PAFARC ne représente qu'une partie du financement du projet, d'autres sources peuvent le compléter.

Une agente de développement mentionne que le Service aux collectivités dédie une petite enveloppe de son budget pour l'impression des rapports de recherche, ceci afin de favoriser la diffusion des résultats. Toutefois, une autre agente estime difficile, à la fin des projets, de chercher des fonds pour procéder à la révision linguistique et à l'impression des rapports. Elle suggère que la solution se trouve peut-être dans l'augmentation de la subvention PAFARC. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités signale que l'augmentation des sommes attribuées est une piste de solution intéressante à cet égard.

L'agente de développement revient sur la demande de dégrèvement de formation, où au moins 85 % des heures du dégrèvement doivent être consacrées à des heures contacts. Elle demande s'il y a lieu de remettre le pourcentage en question, considérant que les projets sont dorénavant davantage axés sur la coconstruction et le codéveloppement des connaissances. Elle observe qu'en plus des heures contacts les chercheuses, chercheurs ont une charge importante de travail de préparation.

Une membre professeure indique ne pas être prête à prendre une décision à cet effet, n'ayant jamais réalisé de tels projets. Elle aimerait d'abord discuter avec des professeures, professeurs qui ont pris part à des projets de formation. Elle rappelle qu'un dégrèvement de 45 heures représente le temps que la personne aurait dû passer en classe. Or, à son avis, cela comprend également le temps de préparation, tout comme pour la professeure, le professeur qui prépare son cours chaque semaine. Pour être équitable, c'est ce temps de préparation / enseignement qui doit être comparé au temps de préparation / heures contacts, lors de l'octroi d'un dégrèvement.

Une autre membre se dit également ambivalente à prendre une décision sur le sujet. La méthode pédagogique utilisée influe sur le temps de préparation nécessaire. Elle estime toutefois les heures contacts primordiales, particulièrement dans un projet de coconstruction des connaissances. Un membre signale qu'il faut prendre en compte l'avènement de nouvelles plateformes de diffusion des formations, telles les capsules en ligne.

Une agente de développement signale qu'il s'agit d'une tendance émergente et qu'il arrive que le rapport d'un projet de recherche fasse l'objet d'une capsule vidéo. Il faudra revenir sur cette question afin d'approfondir la réflexion.

L'agente de développement invite les membres à discuter de l'importance du dossier de la chercheuse, du chercheur dans les critères d'évaluation. Ce critère peut s'avérer particulièrement pénalisant pour les jeunes chercheuses, jeunes chercheurs. Elle mentionne par ailleurs que la pondération pour ce dossier n'est pas la même s'il s'agit d'un projet de recherche (20 points) que s'il s'agit d'un projet de formation (8 points). En regard des discussions, elle suggère qu'il pourrait être envisagé d'augmenter, dans le projet de recherche, la notation liée à la méthodologie employée et de diminuer la pondération liée au dossier de la chercheuse, du chercheur.

Une membre trouve absurde qu'une professeure, un professeur, embauché pour ses capacités en recherche et en formation se trouve à devoir justifier ses compétences dans ses demandes de subventions. Elle est d'avis que la pondération de ce critère devrait être revue à la baisse.

Une autre membre abonde en ce sens et ajoute que cette question a été discutée dans le cadre du renouvellement du protocole syndical. Les gens étaient d'avis que ce critère pénalise les jeunes chercheuses, jeunes chercheurs. Une membre apporte toutefois une nuance. Si elle est en accord avec le fait que la pondération soit revue et que le dossier de la chercheuse, du chercheur ne doit pas pénaliser les personnes en début de carrière, elle mentionne qu'il importe tout même que la personne démontre sa capacité à réaliser le projet de formation ou de recherche en lien avec ses intérêts de recherche et avec les besoins du groupe partenaire.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités remercie les membres pour leur collaboration à cette réflexion. Plusieurs points demeurent à discuter, mais l'équipe du Service sera à même de proposer au Comité des services aux collectivités des documents révisés concernant les programmes, les formulaires et les critères d'évaluation. Ces nouvelles versions permettront de poursuivre la réflexion.

6. Discussion portant sur l'évaluation et la priorisation des critères dans l'étude des projets de recherche (verbal)

La discussion a été intégrée à la présentation des critères (point 5).

7. Le rôle et la présence des professeures, professeurs membres du CSAC à leur comité de recherche facultaire respectif (verbal)

Ce point fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine rencontre du Comité des services aux collectivités.

8. Innovation sociale : suivi à la rencontre intersectorielle des professeurs du 9 décembre dernier (verbal)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités mentionne brièvement qu'une rencontre s'est tenue le 9 décembre dernier à l'initiative du Service des partenariats et du soutien à l'innovation. Cette rencontre réunissait des professeures, professeurs de toutes les facultés afin de discuter de l'innovation sociale. Deux membres de l'équipe du Service aux collectivités, ainsi que lui-même, ont participé à cette rencontre en tant qu'observatrices, observateur. Un rapport sera déposé et le Comité des services aux collectivités en sera saisi.

9. Divers

Aucun point n'est soulevé.

10. Clôture de la séance

11. Dépôt de documents

D.1 - Programme d'aide financière à la recherche (PAFARC)

D.2 - Tableau des octrois de subvention PAFARC

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 30 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 13 MARS 2017.

VC/vvp